

«Adlène H. n'est pas le terroriste qu'on décrit!»



RÉVOLTÉ Jean-Pierre Lees a travaillé trois ans aux côtés d'Adlène H, qu'il encadrait. D'après lui, malgré des convictions religieuses plutôt carrées, le physicien franco-algérien n'a rien d'un extrémiste. ANNECY-LE-VIEUX (HAUTE-SAVOIE), LE 19 OCTOBRE 2009

EXCLUSIF

Un physicien qui a côtoyé quotidiennement le scientifique du CERN et de l'EPFL alors qu'il préparait sa thèse témoigne. Pour lui, le Franco-Algérien accusé de terrorisme n'a rien d'un dangereux extrémiste. Interview.

LAURENT GRABET

Jean-Pierre Lees «ne croit pas une seconde en la culpabilité d'Adlène H.». De 2000 à 2003, le directeur adjoint du Laboratoire de physique des particules d'Annecy-le-Vieux (LAPP) a côtoyé quotidiennement le scientifique aujourd'hui détenu en France et suspecté de terrorisme. A l'époque, le Franco-Algérien de 32 ans officiant aujourd'hui au CERN de Genève et à l'EPFL préparait sa thèse.

- Croyez-vous que votre ancien étudiant versait dans le terrorisme?

- Non. Lire dans les journaux qu'il voulait organiser un groupe terroriste me fait doucement rigoler. Adlène est solitaire et individualiste. Le con-

traire de quelqu'un capable d'organiser un réseau. Quant à fabriquer une bombe, lui qui savait à peine contrôler les niveaux de sa voiture! Tant que la police n'apporte pas de preuves sérieuses, pour nous, il est innocent. J'aimerais que les collègues qui l'ont côtoyé ces derniers mois au CERN ou à l'EPFL apportent également leur témoignage. Adlène le mérite.

- Les descriptions faites de lui dans les médias correspondent-elles à la réalité?

- Adlène n'était pas aussi borné qu'on le fait croire. Oui, il était discret et parfois naïf dans ses convictions, mais c'était un gentil gars et surtout un excellent étudiant, bosseur et passionné par son travail. Il était aussi superréglo. Je lui avais par exemple prêté une fois un petit chargeur de batterie, qu'il avait malencontreusement égaré et avait tenu mordicus à me le racheter. Côté loisirs, il aimait marcher en montagne ou regarder des films avec Louis de Funès, dont il était très fan.

- Son absence prolongée de ces derniers mois semble avoir contribué à éveiller les soupçons...

- Depuis quatre mois, il souffrait d'une hernie discale, était alité et se faisait faire des infiltrations. Je le sais par le directeur du LAPP, qui le croisait parfois au CERN. Voilà l'explication de sa «mystérieuse» absence. Qu'il soit victime d'une erreur lui coûtant sa carrière, comme son beau-frère avant lui, serait ignoble! Mon intime conviction est qu'il est innocent, même si je n'ai pas de preuve.

- A quoi ressemblait Adlène H.?

- Côté look, il ne tranchait pas: jeans et baskets. Physiquement, il était plutôt petit, basané et barbu (*ndlr: à l'époque*). Le cliché du parfait terroriste. On en plaisantait même entre nous. Mais les véritables terroristes, eux, sont plus discrets. Dans le cadre de nos recherches, Adlène était venu plusieurs fois avec l'équipe aux Etats-Unis. C'était après les attentats du 11 septembre et il n'a jamais eu le moindre problème à la frontière.

- Vous parlait-il parfois de sa foi musulmane?

- Non. Mais on voyait bien qu'il était très croyant. Son pot de thèse fut sans alcool (*rires*).

C'est vrai aussi qu'il était distant avec les femmes, surtout au début, mais tout en restant poli. C'est vrai aussi qu'il était parfois un peu borné mais rien de bien méchant. Lors d'un voyage professionnel à San Francisco, il avait par exemple refusé de traverser Castro, le fameux quartier homosexuel. Cela nous avait fait sourire. Nous le charrions un peu tout en respectant ses convictions.

- Comment expliquez-vous son côté «un peu ours»?

- Adlène est issu d'une cité de Vienne. Avant de faire des études supérieures, les seuls «Européens» avec qui il avait des contacts réguliers étaient les policiers patrouillant dans son quartier. Avec pareil background, c'est déjà formidable qu'il ait réussi si brillamment. Qu'il gâche tout ça en se lançant dans le terrorisme n'aurait pas de sens. Ses parents l'ont poussé à faire des études. Tous ses frères et sœurs s'en sont également bien sortis. Adlène était très famille. Il téléphonait souvent à l'un de ses cadets, qui préparait le bac, pour l'aider. C'est quelqu'un qui avait envie de s'en sortir. Pas un terroriste! ■

L'officier de la Kander écope de 18 mois avec sursis

JUGEMENT

Coupable d'homicide par négligence, le capitaine Yves M. est condamné à une peine quasi deux fois plus lourde que celle requise par le procureur. Une sanction rarement attribuée par la justice militaire. L'armée a-t-elle voulu faire un exemple?

«Accusé, levez-vous!» Hier, sur le coup des 16 h, Yves M. avait reçu son dernier ordre de la part d'un officier de l'armée. Sans sourciller, le capitaine, qui a organisé la descente en bateau pneumatique sur la rivière de la Kander (BE) le 12 juin 2008, a entendu le tribunal le juger coupable d'homicide et de lésions corporelles par négligence. Cinq soldats s'étaient noyés et quatre autres avaient été grièvement blessés dans la virée. Jugé entièrement responsable de l'accident, Yves M. écope de 18 mois de prison avec sursis et sera

quis une peine de 10 mois avec sursis quelques heures auparavant. Il avait alors expliqué s'être basé sur un accident de bateau qui avait causé la mort de neuf militaires en 1993, sur la rivière Inn, dans les Grisons. Lors du procès, qui s'était tenu en 1995, les prévenus avaient écopé d'une peine de 8 mois avec sursis. «En plus, dans le civil, lorsqu'il y a un accident de voiture, le responsable n'est généralement pas condamné plus lourdement, ajoute le procureur. C'est la première fois que des juges militaires augmentent la peine requise par le procureur.»

Le nombre de morts a pesé dans le jugement

C'est que le tribunal a tenu compte du nombre de morts. Cinq soldats, tous âgés entre 25 et 33 ans, et dont l'un aurait dû devenir papa trois mois après l'accident fatal. «Ce drame aurait pu être évité, a expliqué le président de la Cour. La descente en canot n'aurait jamais dû avoir lieu. L'accusé aurait pu et dû prévoir le danger.»

«On a peut-être voulu faire un exemple, conclut le procureur. C'est un signe pour l'avenir: les peines seront sans doute plus sévères.» Yves M. n'a pas voulu s'exprimer. Son avocat précise toutefois que son client «n'est pas enthousiaste» d'avoir été exclu de l'armée. «Il lui avait offert 1100 jours de sa vie.» La défense décidera lundi si elle fait appel.

«Mais ce qu'on retiendra de ce procès, c'est l'absence d'excuses formelles faites aux proches», regrette Jörg Stoller, psychologue de l'armée, qui soutient la famille d'une des victimes. Yves M. aura montré le soldat, mais jamais l'homme. NADINE HALTNER THOUNE

«Ce qu'on retiendra de ce procès, c'est l'absence d'excuses formelles faites aux proches»

JÖRG STOLLER, PSYCHOTHÉRAPEUTE DE L'ARMÉE

exclu de l'armée. De mémoire d'officier, on n'a jamais vu un tribunal militaire infliger une peine aussi «lourde» pour un tel accident.

«Je suis très étonné», confie même le procureur à la sortie de l'audience. Lui-même avait re-



Hommage, en juin 2008, aux cinq soldats décédés sur la Kander. Leur supérieur, jugé responsable du drame, a été sévèrement puni.

Le «pistolet» qui détecte les différentes fibres de l'amiante en moins de sept secondes

NOUVEAUTÉ

Le Phazir, a été présenté en première suisse lors de la première édition du Salon Greentech, à Fribourg.

Pietro Godenzi prend en main son nouveau joujou, le pose contre un bout de crépi. Moins de sept secondes plus tard, l'appareil indique s'il y a de l'amiante, pas sa concentration.

FONDIS ELECTRONIC



Le Phazir détecte la présence d'amiante. Pas sa concentration.

pareil indique s'il a détecté de l'amiante, un matériau très dangereux (on parle de 200 morts par an en Suisse) utilisé dans la plupart des bâtiments avant 1991. «Pour l'instant, l'appareil nous indique s'il y a oui ou non de l'amiante, pas sa concentration.»

Pietro Godenzi est le cofondateur d'Ecoservices, un bureau d'ingénieurs établi à Carouge et spécialisé dans le conseil en environnement et en sécurité. Un bu-

reau qui s'est notamment spécialisé dans la traque de l'amiante. «Il y en a dans 80% des immeubles construits avant 1991, date de son interdiction en Suisse. On en a pour cinquante ans. Le déflocage, c'est fait, mais il y en a partout ailleurs, dans les carrelages, dans les plafonds.»

On comprend mieux l'avantage de ce nouveau «pistolet», déjà sur le marché au prix de 40 000 fr. «Mais il faut encore compter 4 à 5 ans pour que cet appareil, lancé par le français Fondis Electronic, en association avec une entreprise américaine, soit complètement au point. A Ecoservices, on participe du reste à son développement en doublant les analyses.»

Pietro Godenzi et son équipe utilisent ainsi encore la méthode traditionnelle pour détecter l'amiante. «On doit se protéger, prendre des échantillons, les glisser dans des sacs hermétiques, les envoyer au laboratoire. Cela coûte de 80 à 100 fr. par analyse. Avec le Phazir, on gagne énormément de temps. Et on évite de percer partout.»

Surtout qu'il faut faire vite. Dans le canton de Genève, plus de 300 bâtiments, scolaires notamment, doivent faire l'objet d'un diagnostic. Dans ce canton, depuis une année, la loi prévoit l'obligation d'expertiser les bâtiments avant rénovation. Le canton de Vaud devrait suivre rapidement le mouvement.

PHILIPPE DUMARTHERAY

PUBLICITÉ

Lorsque je me marie je m'engage pour la vie!

Le notaire est le meilleur conseiller des futurs mariés. Pour les aider à construire harmonieusement leur ménage et les mettre à l'abri des aléas de la vie. Dans toutes les circonstances, le notaire est à vos côtés.

www.notaires.ch
Tél. 021 310 07 70

association des notaires vaudois